

## ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 13 JUIN 2019

Conseil + 82 personnes présentes et +ou- 10-12 personnes non domiciliées.

Après les débats de l'assemblée bourgeoisiale, le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée municipale des comptes 2018 et de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux nouveaux arrivants ainsi qu'au représentant du Nouvelliste pour cette deuxième assemblée de l'année.

Il constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages d'un fascicule des comptes, ainsi l'ordre du jour a été porté à la connaissance des citoyens.

Le Conseil a suivi la proposition de Mme Marie-Thérèse COTTER, établi une liste des présences et remis à chaque bourgeoise et bourgeois des bulletins de couleurs verte, rouge et blanc, leur permettant de se prononcer lors des votes. Il espère que cette solution simple permettra de faciliter le comptage.

Il propose les mêmes scrutateurs qu'à l'assemblée bourgeoisiale, soit Mme Carole SERMIER PRESSET et M. Blaise CONSTANTIN. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée.

Elle est ainsi valablement constituée et peut par conséquent délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2018
2. Présentation des comptes 2018
3. Rapport du réviseur
4. Approbation des comptes 2018 et décharge aux organes responsables
5. Information sur la LAT
6. Information sur les projets en cours
7. Divers

L'ordre du jour est accepté par l'assemblée tel que présenté.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2018**

Il passe la parole au secrétaire pour la lecture du p.-v. de l'assemblée du 19 décembre 2018.

Le Président remercie le secrétaire pour la rédaction et la lecture du procès-verbal de l'assemblée du budget 2019.

Avant de laisser la parole à l'assemblée, il apporte les informations suivantes :

L'organisation scolaire 2019/2020 a été élaborée par le directeur des écoles et validée par la commission et les conseils communaux d'Arbaz et d'Ayent. Cette organisation nécessite le déplacement de 7 élèves d'Arbaz vers Ayent. Quatre enfants se sont portés volontaires et 3 autres ont été désignés en fonction de divers critères. Cette année sera donc une première et tous les moyens ont été mis en œuvre pour la meilleure intégration possible de ces élèves dans leur nouveau centre scolaire. Les enfants pourront suivre s'ils le souhaitent la scolarité secondaire au CO d'Ayent.

L'assemblée n'ayant pas de question, il demande aux personnes qui acceptent le p.-v. de se prononcer par mains levées.  
Le PV est accepté à l'unanimité.

## **2. Présentation des comptes 2018**

Les comptes présentés ont été établis par l'administration communale et la fiduciaire Nofival, vérifiés par la commission des finances le 23 mai 19 et approuvés en séance du conseil du 27 mai 2019.

Chaque ménage a reçu un fascicule des comptes avec un message introductif détaillé, ce qui a permis à chacun d'en prendre connaissance.

Le Président est très heureux de pouvoir présenter le 7<sup>ème</sup> exercice de tous les temps à l'assemblée de ce soir.

Le secrétaire trésorier donne connaissance sous forme de diapositives des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissement, du détail des principaux investissements, de l'aperçu du compte administratif, du compte financier, des amortissements ainsi que du bilan.

Il présente ensuite les différents indicateurs financiers, à savoir le degré d'autofinancement, la capacité d'autofinancement, le taux des amortissements ordinaires, l'endettement net par habitant ainsi que le taux de volume de la dette brute.

La marge d'autofinancement de Fr. 1'228'426,96 permet de couvrir les amortissements légaux, le capital augmente à Fr. 6'465'647,25 et le résultat dégage un boni d'exercice de Fr. 323'713,75 supérieur aux prévisions budgétaires. La marge d'autofinancement ne couvre juste pas les investissements nets consentis de Fr. 1'234'713,21 et la dette augmente de Fr. 6'286,25 pour atteindre un actif circulant de Fr. 821'415.00. L'endettement net de la commune est nul.

Le Président remercie le secrétaire comptable pour cette présentation et met ensuite les comptes en discussion.

Un citoyen constate que la commune s'est portée acquéreuse de la maison de Feu Mme Mariette SERMIER et souhaite savoir quel en est le but.

Il souhaite aussi avoir des informations au sujet du projet d'hôtel sur Arbaz.

Le Président indique que le bâtiment et la parcelle de Feu Mme Mariette SERMIER se situent entre la maison de commune et la rue de la Lessière, soit sur le site de projet de centre du Village.

Il rappelle que la commune a déjà acquis les biens de Feu Lucie et Rémy BONVIN dans ce même but.

L'acquisition de ces biens permet ainsi de maîtriser le foncier de ce projet important.

Concernant le projet d'hôtel, il explique que ce dernier permettra un développement touristique, une plus-value pour la région et des lits chauds. Il donnera des précisions à ce sujet au point 5 de l'ordre du jour.

Un citoyen constate un nouvel engagement conditionnel en annexe au bilan de Fr. 240'000.-- de cautionnement auprès de la Raiffeisen pour Anzère Tourisme SA (AT SA). Il souhaite savoir à quoi sert ce cautionnement et si la commune d'Ayent y participe aussi ?

M. Vincent REBSTEIN explique que ce cautionnement a permis à AT SA d'octroyer un prêt à TAZ SA pour changer le moteur de la télécabine. Ce moyen a été trouvé afin de ne pas pénaliser le fonds d'infrastructure d'AT SA.  
Et bien entendu que la commune d'Ayent participe aussi à ce cautionnement.

Un citoyen relève encore que la commune assure aussi un cautionnement de Fr. 1'000'000.-- auprès de la banque Raiffeisen pour Télé-Anzère SA. Etant donné la situation financière de TAZ SA, il propose de faire des provisions au cas où cette dernière ne pouvait pas rembourser ce montant.

Le Président informe que TAZ SA réalise chaque année un amortissement mais que la commune est obligée de mentionner hors bilan la totalité du montant cautionné jusqu'au remboursement total de ce dernier. Il rappelle aussi que le Conseil Général d'Ayent devra se prononcer prochainement, positivement il l'espère, sur la proposition du Conseil communal, soit une recapitalisation de TAZ SA de Fr. 3'500'000.--, qui permettrait un remboursement à court terme de créances importantes.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président passe la parole au réviseur.

### **3. Rapport du réviseur**

Le rapport complet fait partie intégrante du fascicule des comptes. Le réviseur M. Bernard CHABBEY de Nofival SA, donne par conséquent lecture de l'essentiel de celui-ci et des conclusions.

Le Président remercie la fiduciaire Nofival SA à Sion et M. CHABBEY en particulier pour le travail effectué et la bonne collaboration fiduciaire - commune.

### **4. Adoption des comptes 2018 et décharge aux organes responsables**

A la majorité des personnes présentes moins une abstention l'assemblée approuve les comptes et le rapport du réviseur et donne décharge aux organes responsables. Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance ainsi que tous les membres du Conseil pour le soin qu'ils mettent à traiter leurs tâches dans le cadre de leurs commissions.

### **5. Information sur la LAT**

Comme l'assemblée a pu le constater, le conseil communal a pris la décision, suite à l'entrée en vigueur du Plan Directeur cantonal le 15 avril 2019, de mettre en zone réservée l'ensemble du territoire communal pour une durée de 5 ans comme le prévoit la LcAT. Cette procédure autorisée et soutenue par le Service du Développement Territorial, permet à la commune de déterminer son Périmètre d'Urbanisation (PU) et surtout de disposer d'un outil légal pour refuser certains dossiers de construction qui ne correspondraient pas ou plus à la stratégie de

développement territorial communal. L'entrée en vigueur de la LcAT oblige les communes à définir leur PU dans un délai de 2 ans.

Que veut dire Périmètre d'urbanisation ?

Pour rappel le Canton du Valais a proposé dans son PDCant une astuce qui, au lieu de figer les besoins à 15 ans du développement des zones de chaque commune valaisanne, permet de maintenir, en plus des réserves à 15 ans, une zone qui devrait pouvoir être construite dans la période de 15 à 30 ans. Les communes concernées peuvent dire merci à M. Jean-Michel CINA, ancien Conseil d'Etat, pour cette invention. Ceci a permis de réduire de manière significative les surfaces à dézoner en Valais. Il demeure tout de même pour notre canton une surface de 1000 ha concernée par cette obligation de dézoner.

Le rapport, mis à l'enquête publique le 27 mai 2019 pour 30 jours, a été préparé par Madame Sylvie RUDAZ et M. Frédéric ROUX du bureau Azur Sàrl, qu'il remercie de leur présence ce soir. Ces spécialistes de l'aménagement du territoire accompagnent maintenant depuis plus de 6 mois le Conseil communal dans ses réflexions sur le règlement des constructions. Ils vont aussi accompagner le Conseil communal pour la définition du PU d'ici fin 2019 et la réactualisation du PAZ en conformité avec la LAT dans les années qui vont suivre.

Comme les citoyennes et citoyens d'Arbaz ont pu déjà le lire dans la presse, qui a confirmé ce que tout le monde savait, la commune d'Arbaz possède une très grande zone à bâtir et fait partie selon la LAT des communes surdimensionnées en regard de leur potentiel développement.

Ainsi après de savants calculs, le SDT a défini sur la base des zones à bâtir de chaque commune, des zones de développement économiques définies par l'office de la statistique (OFS) et du développement démographique local et régional, un modèle de calcul permettant de définir les besoins à 15 ans en terme de surfaces à construire pour chacune des 126 communes du Valais.

Il ne détaille par le calcul, mais présente et commente le tableau résumant la situation de notre belle commune d'Arbaz.

Plusieurs éléments importants et déterminants y sont relevés.

- La population résidente y-compris les postes de travail
- Les surfaces à bâtir construites
- Les surfaces à bâtir situées à proximité de constructions
- Les surfaces non construites, c'est-à-dire situées à une certaine distance des zones construites
- Le calcul des besoins sur 15 ans basé sur la densité d'habitant que devrait avoir notre commune en regard de la densité réelle

Le surplus en ha à 15 ans est estimé à 46,3 hectares. Ce qui veut dire que le Conseil communal devra définir 11.9 ha parmi ces 46 ha qui feront partie de notre périmètre d'urbanisation à 30 ans,

Le secteur du Got de 13 ha ne pourra plus être construit sans avoir un ratio de R2 inférieur à 20%. Ainsi notre commune devra définir une surface d'un peu plus de 20 à 25 ha qui sera dézonée.

Le canton a élaboré une carte pour chaque commune qui est annexée au dossier mis en consultation et qui permet de visualiser les secteurs bâtis en rouge, les secteurs dits avec incertitude en orange et les secteurs non bâtis en vert.

Il indique que les secteurs en vert sur cette carte représentent 47.2 ha. Si le CC décide de maintenir l'ensemble des secteurs rouge et orange dans le PU, une bonne partie de la zone verte affichée devrait être dézonée, ce qui ne sera probablement pas le cas, mais le PU ne sera pas décidé ce soir.

Le CC va se réunir avec les spécialistes pour établir une procédure de mise en œuvre du Périmètre d'Urbanisation afin de le présenter au SDT d'ici la fin de l'année 2019.

La révision du PAZ va très probablement durer quelques années (1 à 3 ans) puis la procédure durera encore 2-3 ans en fonction des oppositions et des remarques du SDT.

Il est aussi important de savoir pour la population d'Arbaz que si le PU avait été défini sur la base des calculs effectués en juillet 2015 par le SDT, la surface en surplus aurait été d'un peu plus de 51.2 ha, soit 5 ha de plus à dézoner. En 2014, les premiers calculs indiquaient même près de 53 ha.

Grâce au développement des structures pour la petite enfance et à l'attractivité de notre commune, les constructions nouvelles autorisées pour de l'habitat permanent, ont permis de réduire la future surface surnuméraire de plus de 5 ha. Il est important que l'ensemble des habitants et propriétaires d'Arbaz en prennent conscience.

Il donne ensuite connaissance des raisons pour lesquelles le Conseil n'a pas attendu pour réserver les zones à bâtir.

- 1) Le périmètre d'urbanisation doit être défini dans un délai de 2 ans à partir de l'homologation du Plan directeur cantonal.
- 2) Pour les communes de type C avec des zones à bâtir surdimensionnées qui n'ont pas entamé des réflexions sur leur PU et leur PAZ, tous les nouveaux dossiers de demande d'autorisation de construire devront être transmis à Berne pour approbation.

Le Conseil communal a donc jugé le moment opportun pour traiter cette tâche d'aménagement du territoire.

Il est important pour le Conseil communal de pouvoir utiliser cet outil de planification qui est mis à disposition et traiter les demandes de cas en cas de manière autonome plutôt que de subir des décisions de Berne qu'il ne souhaiterait pas.

Tout nouveau projet sera traité par le conseil communal qui pourra faire appel au service du développement territorial (SDT) pour confirmer ou non sa prise de position et demeurer ainsi le plus objectif possible.

Les dossiers qui ont été mis à l'enquête et autorisés avant la procédure actuelle ne sont pas inquiétés par la procédure en cours. Les dossiers qui ont été mis à l'enquête publique et dont la procédure est en cours suite à des oppositions d'Helvetia Nostra par exemple, seront traités au cas par cas avec une éventuelle consultation du SDT.

Tous les cas particuliers ne pourront pas être traités ce soir, mais ainsi chacun a été informé de la procédure en cours et peut contacter le Conseil si besoin.

Il passe la parole à l'assemblée.

Une précision est demandée au sujet de la zone dite d'incertitude (orange)

Le Président indique que le canton a déterminé une densité de construction en fonction du bâti existant. La zone rouge est figée, les zones de couleur orange et verte peuvent être dézonées. Le but de ce plan est d'éviter de nouvelles constructions dans une zone sans densité et/ou à faible densité.

Le Président précise à un concitoyen que l'ensemble de la zone à bâtir est réservée et non seulement la zone verte sur le plan. Il précise aussi que l'ensemble de la carte est élaborée par le canton sur la base de leur modèle de calcul défini par le SDT.

Le Président précise que la réservation des zones ne coïncide pas avec une interdiction de construire totale. Toutes les demandes de nouvelles constructions seront traitées et le conseil, avec l'accord du SDT, pourra décider si certains secteurs pourront recevoir ou non des nouvelles constructions.

Le Président précise à un citoyen que c'est le Conseil avec l'aide du bureau d'urbaniste qui déterminent les critères, de manière objective et paritaire, afin qu'ils répondent aux exigences de la LAT.

Si la demande répond aux RCCZ et que le projet de construction se situe dans une zone largement bâtie, le Conseil communal peut accorder des dérogations.

M. Vincent REBSTEIN précise que la carte définie par le Canton était visible jusqu'au 27 mai 2019 sur le site de la commune d'Arbaz. Ce plan ne mentionnait pas les constructions en cours de même que les autorisations délivrées avant la date butoir du gel des zones.

Le Président répond à une citoyenne que la commune compte environ 10 demandes d'autorisation par année et que cela fluctue.

A la question posée sur la surface d'un secteur Ouest de la commune, le Président répond que ces parcelles représentent environ 6 ha. Il est proposé de dézoner ces surfaces ainsi que celles qui jouxtent la forêt au nord de la zone à bâtir.

## **6. Information sur les projets en cours**

Le Président souhaite apporter quelques informations sur les projets importants en cours sur la commune d'Arbaz, à savoir :

1. Commission citoyenne
2. Projet urbanisation du village
3. CDDA
4. Hôtel

### **6.1. Commission citoyenne**

Il rappelle que la commission citoyenne a été créée il y a maintenant 2 ans.

Un questionnaire a été transmis en début d'année à l'ensemble des habitants d'Arbaz.

Le taux de retour de ces questionnaires est assez intéressant. Il laisse la parole à M Philippe Carroz président du COPIL pour présenter les informations en sa possession concernant ce questionnaire.

M. Philippe CARROZ relève qu'après 2 ans de labeur, le résultat des réponses au sondage touche à sa fin. Il tient à remercier tous les membres des quatre groupes de travail pour l'énorme travail accompli ainsi que M. Yves LORETAN, Conseiller, pour son aide précieuse au dépouillement.

Les résultats doivent encore être affinés et seront disponibles en fin d'année. Il fait part ensuite de quelques chiffres.

236 questionnaires ont été retournés sur les 800 envoyés, ce qui représente un peu plus 25% pour un quota quasi paritaire entre les femmes 51,5% et les hommes 48,5%. 78% des personnes étaient âgés entre 35 et 75 ans, à noter que 16 jeunes (16-24ans) ont participé au sondage. Une petite majorité de personnes (25%) sont domiciliées dans la commune depuis moins de 5 ans. Plus de 43% sont actives et plus de 28% sont retraités.

Les raisons principales qui attirent les gens sur notre commune sont la qualité environnementale (36,5%) et la qualité de vie (35,2%).

Il souligne encore que 78% des habitants s'y sentent bien et 22% plutôt bien.

## **6.2. Urbanisation du Village**

Depuis de nombreuses années les thèmes de la mobilité et du parking reviennent périodiquement sur la scène.

L'an passé le Conseil communal a pris les devants en élaborant un cahier des charges pour un concours d'architectes et paysagistes accompagnés d'un spécialiste de la mobilité.

5 groupements ont été sélectionnés et finalement un lauréat a été désigné.

Les résultats de ces travaux très importants ont été présentés le 17 mai dernier à la population et une exposition des projets a meublé les couloirs de la maison de commune durant presque 1 mois.

Les diverses variantes ont été présentées lors du vernissage de l'exposition.

Le Conseil communal va maintenant se réunir début juillet pour fixer les priorités et programmer une séance avec la commission urbanisme et les architectes pour fixer un programme de travail.

L'objectif étant de pouvoir présenter un budget cadre et un programme d'actions lors de la prochaine assemblée du budget 2020, en décembre.

## **7. CDDA**

Le projet du Centre de Développement Durable des Alpes d'Arbaz (CDDA) a été présenté en mars dernier à la population.

En résumé ce projet prévoit la réalisation sur le terrain de foot actuel d'Arbaz d'un centre de formation, d'un magasin zéro déchet, d'une salle d'exposition et d'un restaurant. Le tout réalisé dans des matériaux durables et avec l'objectif d'être 100% autonome du point de vue énergétique.

Plusieurs points d'interrogation demeurent au niveau de la mobilité, de la pertinence des activités prévues et de l'affectation des terrains mis à disposition.

Le projet est soutenu par le canton et la HESSO et a été évalué par le centre de compétences financière du canton (organe de la promotion économique cantonal). Pour lui, le modèle d'affaire est bon et il serait prêt à financer par un crédit sans intérêt ce type de projet si et seulement si la mise en œuvre des 4 pôles d'activités est réalisée.

Dans ce contexte, plusieurs rencontres ont été organisées avec le comité du CDDA.

Les démarches suivantes doivent encore être réalisées avant qu'une proposition concrète puisse être mise à l'ordre du jour d'une assemblée primaire :

- La réalisation d'une étude de mobilité
- Une discussion avec l'USAA et la commune d'Ayent

Le Président indique également que le conseil s'est engagé auprès de l'USAA de trouver, le cas échéant, un emplacement pour un nouveau terrain de football.

Un citoyen demande si notre commune est concernée par la fondation pour le développement durable en région de montagne.

Le Président indique que cette fondation a été créée à l'occasion des JO 1999 puis des JO 2006, et qu'elle continue avec le soutien de l'Etat pour aider des stratégies communales et organiser des cours. La commune n'est pas engagée dans la FDDM, ni dans le comité du CDDA.

Un citoyen suggère que le projet de nouveau terrain concerne les trois communes d'Arbaz, Ayent et Grimisuat et les 2 clubs soit l'USAA et le FC Grimisuat.

Un citoyen rappelle que ce terrain a été construit il y a 40 ans alors que notre commune comptait 700 à 750 habitants. Chaque année la commune a engagé des frais pour son entretien. Il ne comprend pas pourquoi en 2020 on voudrait le détruire pour faire place à un nouveau projet qui n'est pas situé au bon endroit et, à son avis la fréquentation espérée du CDDA lui semble beaucoup trop élevée.

Un citoyen constate à satisfaction que les activités au terrain des Gonces se diversifient, pétanques avec ses joutes hebdomadaires, ses championnats annuels, locations du couvert etc...

Il ne comprend pas pourquoi réaliser ce projet sur Arbaz alors que la commune d'Ayent l'a refusé aux Vélettes.

Il suggère de réaliser ce projet sur le terrain de football d'Ayent ou sur la parcelle propriété de la Bourgeoisie à proximité du tennis qui résoudrait les problèmes de mobilité.

Il propose de soumettre cet objet au vote ce soir déjà.

Le Président précise que ce projet ne faisant pas l'objet d'un point de l'ordre du jour ne peut être voté ce soir.

Le Président rappelle que le projet initial prévu dans la région du lac des Vélettes a fait l'objet d'opposition du WWF. Le déplacement au couvert de la bourgeoisie d'Ayent nécessitait un changement d'affectation et la parcelle était trop exigüe.

Les initiateurs de ce projet, tous de la région, souhaitent développer ce projet sur le coteau.

Le Conseil communal soutient ce projet, mais est conscient des interrogations restantes. Le Président rappelle que le centre de compétence financière soutient ce projet si et seulement si la mise en œuvre des 4 pôles d'activités est réalisée.

Il rappelle aussi qu'un nouveau centre sportif intercommunal aurait du sens et permettrait d'accueillir le club d'athlétisme d'Ayent aussi

### **6.3. Hôtel 3\*+ à Arbaz**

Comme déjà mentionné à l'assemblée primaire de décembre 2018, le Conseil communal a saisi l'opportunité d'étudier avec un professionnel de l'hôtellerie, l'implantation d'un établissement à vocation touristique dans le secteur des étangs.

L'élaboration d'un PAD a pour but de préciser les mesures particulières d'aménagement qui seront prises dans le périmètre, notamment au moyen d'un règlement. Le PAD permettra également de coordonner les différentes activités ayant des effets sur le territoire. Plus précisément, le PAD sera élaboré afin :

- de fixer l'utilisation hôtelière exclusive sur la parcelle n° 2165 (au minimum) en définissant notamment les secteurs constructibles et non constructibles ;
- de définir les règles garantissant la préservation d'une architecture de « typologie chalet » identique à la zone touristique attenante ;
- de définir une volumétrie et des hauteurs s'intégrant au contexte dans lequel il s'insère ;
- de définir un indice de constructibilité adéquat permettant la mise en œuvre des équipements souhaités ;
- de régler les problèmes d'équipement, d'accessibilité et de stationnement ;
- de prendre en compte les aspects environnementaux (protection de la faune, nature et paysage, flore, etc...) ;
- de coordonner l'utilisation hôtelière avec le voisinage bâti occupé par des résidences principales et secondaires ;
- d'utiliser des matériaux locaux tels que la pierre naturelle et le bois pour les façades et la toiture ;

Le conseil soutient ce projet car il permettra :

- de créer un dynamisme économique et des places de travail sur la commune ;
- de donner un second souffle à la zone touristique d'Arbaz, qui était destinée à accueillir des résidences secondaires ;
- de valoriser un tourisme adapté au cadre dans lequel le projet s'insère (tourisme doux, tourisme de familles qui aiment la nature et le calme, minimisation des nuisances pour le voisinage, etc...) en compatibilité avec les lignes directrices du tourisme intercommunal Ayent/Arbaz.
- de valoriser un endroit idyllique
  - (atout paysager indéniable attendant à deux étangs, vue sur le paysage de coteau et alpestre de l'ubac, architecture montagnarde attenante, etc...) ;
  - mise en valeur de l'attrait touristique autour des étangs (promenades et pique-nique autour des deux étangs connus principalement par les locaux) pour renforcer ce pôle tout en conservant ce cadre apaisant ;
  - situation idéale autour d'un milieu naturel, n'amenant pas d'hôtes et/ou de touristes au sein-même de quartiers résidentiels ;

- bonne accessibilité en transports publics (arrêt de transport public à proximité directe menant les hôtes directement soit vers le village et la plaine, soit vers la station d'Anzère) ;
- au centre d'un réseau de chemins pédestres principaux ;
- bonne desserte pour les transports individuels motorisés (proximité directe de la route cantonale Sion - Anzère).

De plus, le projet de modification partielle du PAZ / RCCZ ainsi que le PAD permettront d'aborder des points sous-estimés jusqu'à présent dans le secteur :

- paysager : vue sur le grand paysage à préserver, etc. ;
- naturel : préservation de la biodiversité locale, notamment le déplacement des batraciens d'un étang à l'autre ;
- accessibilité : garantie de l'accessibilité publique autour des deux étangs pour des activités douces, ludiques et sportives dans un cadre naturel.

Ce projet complémentaire à l'offre touristique d'Anzère permettrait la création d'emplois, une force de travail supplémentaire et un gain pour notre commune au niveau fiscal.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal d'Arbaz est convaincu du bienfondé de développer ce lieu en un pôle touristique naturel et de charme autour d'un hôtel 3 étoiles + accessible pour tous et convivial.

Le Président donne connaissance du détail de la procédure à suivre qui demeure longue.

Toutes les personnes qui auraient des remarques au sujet de ce projet pourront les faire et le Conseil communal les traitera lors de l'élaboration du PAD.

Un citoyen souligne que ce projet se situe à proximité de la tourbière et qui dit tourbe dit problème de construction.

Le Président indique qu'à ce stade il n'y a pas eu d'étude approfondie mais qu'à son avis il n'y a pas de tourbe sur la parcelle concernée, car celle-ci est en pente.

Une citoyenne demande comment on peut prétendre que ce projet va amener du monde étant donné que la station voisine peine quant à elle à occuper ses hôtels et autres lits touristiques. Elle souhaite aussi avoir des précisions au sujet du projet Swisspeak.

M. Vincent REBSTEIN relève que ce projet sur Arbaz va certainement donner un coup de fouet aux hôtels d'Anzère et provoquera l'accélération de leur rénovation. Il pense que ce projet d'hôtellerie de mi-coteau est plutôt un détonateur qu'un frein.

Le projet Swisspeak est un projet de 220 chambres dans 4 immeubles érigés à proximité du départ de la télécabine tels que réalisés à Zinal et Vercorin. Le projet d'enquête sera prochainement déposé à la commune d'Ayent. Il rappelle aussi que la clientèle de Swisspeak est complémentaire à celle d'un hôtel de type traditionnel.

Un citoyen trouve l'idée intéressante. Il propose toutefois d'utiliser les acquits et de les adapter à un projet de rénovation du site actuel.

Le Président indique que des réflexions sont en cours pour rénover le café du Lac. Dont le propriétaire a été contacté.

## **7. Divers**

Le Président laisse la parole à l'assemblée et tentera avec ses collègues de répondre au mieux aux éventuelles questions et/ou remarques.

Un citoyen propose au Conseil d'entrer en matière pour aider TAZ SA à condition de transformer cette aide en capital-actions et d'avoir ainsi son mot à dire.

Le Président le remercie pour cette proposition et indique que si la population accepte cette solution, TAZ SA serait très certainement ravi. En fonction des disponibilités financières d'Arbaz, cette proposition fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine assemblée primaire.

Il rappelle encore quelques dates importantes :

- 19.06 Fête des écoles
- 20.06 Fête-Dieu animée cette année par Paul Mc Bonvin
- 31.07 Fête Nationale au tennis

Comme la parole n'est plus demandée, il clôt cette assemblée à 21h52, non sans remercier les personnes présentes pour leur participation et leur attention.

C'est toujours avec plaisir que ses collègues et lui-même demeurent à la disposition des citoyens pour tout renseignement complémentaire ou sur un sujet qui leur tient particulièrement à cœur.

Il souhaite un bel été à tous.

Et pour terminer dans la bonne humeur et la convivialité, la Municipalité se fait un honneur de proposer le verre de l'amitié à ceux qui en ont le temps et l'envie.

Le Président

Le Secrétaire